

OBJET:

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, 23 RUE DES PAVILLONS À VILLEJUST

Siège social: Orsay

Nombre de délégués en exercice 78

Présents : 51
Présents et représentés : 61
Votants : 61

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 20 juin 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme.	Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M.	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme.	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme.	Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M.	Téti-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M.	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M.	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme.	Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme.	Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme.	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme.	Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M.	Babacar	FALL	Commune des Ulis
M.	Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme.	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M.	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme.	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme.	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy



M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme.	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
Mme.	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme.	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme.	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme.	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame	Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme.	Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	1 dulok		
IVI.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

- M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
- M. Jean-Luc VALENTIN donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
- M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
- M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à Mme. Anne BERCHON
- M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
- Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
- M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
- Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
- M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
- M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à M. Michel ROUYER



DELEGUES ABSENTS

M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme.	Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme.	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme.	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme.	Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme.	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme.	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme.	Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme.	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rémi BETIN



Objet:

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI ET PLUS, 23 RUE DES PAVILLONS À VILLEJUST

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Claude PONS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3231-4-1, R. 3231-1, L. 3211-1, L. 3131-2 et R. 3131-1, L. 5111-4, L. 5216-1 et suivants;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2016-455 du 16 novembre 2016, actualisé par délibérations n° 2017-327 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 et n°2019-5 du Conseil communautaire du 20 février 2019;

VU le règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2017-181 du 28 juin 2017 ;

VU la demande de la commune de Villejust auprès de la Communauté Paris-Saclay pour l'octroi d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000 € par logement, pour la construction de 18 logements locatifs sociaux (7 PLAI et 11 PLUS) assurée par le bailleur Immobilière 3F, située 23 Rue des Pavillons à Villejust;

VU le projet de convention qui précise les engagements de la Communauté d'agglomération et de la commune en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention ;

CONSIDERANT que les règles fixées dans le pacte financier et fiscal de solidarité et dans son annexe relative au règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières, sont respectées ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n° 1 « Aménagement et Attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage, Numérique et Urbanisme » du 4 juin 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

- 1. DECIDE d'accorder une subvention de 18 000 € à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur Immobilière 3F, pour la construction de 18 logements locatifs sociaux rue des Pavillons ;
- 2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- 3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;



- 4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée;
- 5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- 6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 26 juin 2019 Extrait conforme à l'original

Michel BOURNATS ONNE

ADOPTEE par (61 VOIX)

61 POUR:

Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téti-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice **GILBON**



0 CONTRE: 0 ABST.:

ID Télétransmission: 091-200056232 - 2019 0626 - Imc 126586 - DE-1-1

Date AR Préfecture: 817/2019

- Affichée / Publiée le 8 17/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.